

LES STATUTS JURIDIQUES ALTERNATIFS OU COMPLEMENTAIRES A LA NATIONALITE

Jean-Yves CARLIER

Professeur à l'Université catholique de Louvain et à l'Université de Liège

*« Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel.
Elles ont commencé, elles finiront.
La confédération européenne,
probablement, les remplacera. »*

RESUME

La nationalité connaît des phénomènes de mutation juridique. Le contenu du lien social de rattachement entre la personne et le groupe social organisé évolue, notamment par des phénomènes de nationalités successives et de plurinationalité. Mais le concept de nationalité demeure pertinent aujourd'hui. Plus que des statuts alternatifs qui remplaceraient la nationalité, ce sont des statuts complémentaires qui s'ajoutent à la nationalité. La citoyenneté européenne en est un exemple. Ces compléments montrent la réalité du pluralisme des ordres juridiques.

SUMMARY

Nationality meets constant law changes. The social link between persons and organised social groups evolves, mainly through successive nationalities and plurinationality. But today, the concept of nationality is still relevant. More than alternative statuses replacing nationality, we are facing complementary statuses additional to national citizenship, such as European citizenship. These complementary statuses truly highlight the pluralism of legal orders.